



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 24912

Numéro SIREN : 803 554 187

Nom ou dénomination : 366 SAS

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2016 sous le numéro de dépôt 77484



1607757201

DATE DEPOT :	2016-08-01
NUMERO DE DEPOT :	2016R077484
N° GESTION :	2014B24912
N° SIREN :	803554187
DENOMINATION :	366 SAS
ADRESSE :	101 boulevard Murat 75016 Paris
DATE D'ACTE :	2016/06/29
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE MEMBRE(S) DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

MB 249/2

366 SAS
Société par Actions Simplifiée au capital
de € 250 000
Siège social : 101 boulevard Murat
75016 PARIS
RCS PARIS 803 554 187

EXTRAIT PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU MERCREDI 29 juin 2016

EC 290516 CV

L'an deux mille seize et le vingt-neuf juin à seize heures quinze

(..)

CINQUIEME RESOLUTION

Greffier du Tribunal
de Commerce
Acte déposé

- 1 AOUT 2016
Sous le N° R 77284

L'assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil de Surveillance, ratifie la cooptation de la société NICE MATIN SCIC, immatriculée au RCS de Nice sous le numéro 804 790 350, en remplacement de la société NICE MATIN SAPO, membre permanent du Conseil de Surveillance, démissionnaire, pour la durée restant à courir de celui-ci, qui interviendra à échéance à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et qui se tiendra au cours de l'exercice 2019.

* *
*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil de Surveillance, ratifie la cooptation de la société SAS LES EDITIONS FEDEREES, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 809 056 336, en remplacement de la société SOCIETE D'EDITION ET D'IMPRESSION DU LANGUEDOC PROVENCE COTE D'AZUR, membre permanent du Conseil de Surveillance, démissionnaire, pour la durée restant à courir de celui-ci, qui interviendra à échéance à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et qui se tiendra au cours de l'exercice 2019.

* *
*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des différents documents soumis à son approbation et du procès-verbal de ses délibérations pour accomplir les formalités de dépôt et de publicité prévues par la loi.

* *
*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Le Président

M. Jacques HARDOIN